LISVDHE
Ligue des Sacrifices Volontaires pour les Droits Humains et l'Environnement

Rutshuru/Rubare. Rue du centre de santé
Maison Carlo-Volpato
Tél : +243997094203, +32467612907
Mail : info@lisvdhe.org, www.lisvdhe.org,

Appel urgent

Un défenseur des droits de l'homme enlevé par les éléments militaires de l'AFC-M23 à Munigi, territoire de Nyiragongo.

M. Thierry Abisi, défenseur des droits humains et président de la société civile, noyau du groupement de Bambo, dans la collectivité-chefferie de Bwito, territoire de Rutshuru, province du Nord-Kivu, a été enlevé le 07 mars 2026 dans le groupement de Munigi, territoire de Nyiragongo, par des éléments armés appartenant au mouvement AFC-M23.

Depuis la date de son enlèvement, sa famille, ses proches ainsi que ses collègues sont sans nouvelles de lui, et son lieu de détention demeure inconnu à ce jour, ce qui fait craindre qu'il soit victime d'une disparition forcée.

La LISVDHE rappelle que M. Thierry Abisi avait été contraint de quitter son village et son domicile pour se réfugier à Goma, afin d'échapper aux menaces et représailles proférées à son encontre par des éléments de l'AFC-M23 en raison de ses activités de défense des droits humains. À la suite de la prise de la ville de Goma par ce mouvement armé et faute de moyens pour être évacué, il vivait dans la clandestinité, exposé à des risques graves pour sa sécurité.

Au regard de ces éléments, la LISVDHE exprime sa vive préoccupation quant au sort réservé à M. Thierry Abisi, notamment en ce qui concerne son intégrité physique et psychologique, et redoute sérieusement que sa vie soit en danger.

La LISVDHE appelle les autorités compétentes, les mécanismes internationaux de protection des droits humains ainsi que la communauté internationale à :

- prendre toutes les mesures urgentes pour établir le sort et le lieu de détention de M. Thierry Abisi ;

- exiger sa libération immédiate et inconditionnelle, à défaut de garantir sa protection conformément au droit international humanitaire et aux instruments internationaux relatifs aux droits humains ;
- assurer la protection des défenseurs des droits humains dans les zones affectées par le conflit dans la province du Nord-Kivu.

Bruxelles, le 13 mars 2026



Anicet Katsuva
Président